



## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

### Publication du tableau des inscriptions et radiations sur la liste électorale

#### Consultation de la liste électorale

Conformément aux dispositions du Code électoral, il est porté à la connaissance du public que le **tableau des 5 jours des inscriptions et radiations intervenues sur la liste électorale de la commune** est déposé et consultable en mairie.

Ce tableau mentionne les mouvements effectués sur la liste électorale (inscriptions, radiations et modifications) à la suite des décisions prises par l'autorité compétente.

Il est **mis à la disposition des électeurs pendant une durée de cinq jours**, du 10/03/2026 au 14/03/2026 inclus.

La **liste électorale de la commune** est également tenue à la disposition des électeurs et communicable dans les conditions prévues par le Code électoral et la réglementation en vigueur.

Tout électeur peut **consulter lesdits documents en mairie**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Il est rappelé qu'il est possible d'interroger sa situation électorale et donc de vérifier son inscription sur les listes communales à partir du site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788> en s'identifiant sur « France CONNECT » ou en contactant directement votre mairie par téléphone.

Tout électeur de la commune peut, le cas échéant, **contester les décisions d'inscription ou de radiation** devant le tribunal judiciaire conformément aux dispositions du Code électoral.

Fait à Grézieu-la-Varenne,

Le 10/03/2026

Le Maire,

Bernard ROMIER.

